

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Enquête publique unique relative :

- au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence
- aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- ✓ Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.  
Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.
- ✓ Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.  
Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valant servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00** au **lundi 4 mars 2019 à 17h00**.

**Une commission d'enquête** a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

**Le siège de l'enquête publique** est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7<sup>ème</sup> (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

**Le public pourra prendre connaissance du dossier** soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
  - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
  - sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

**Le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
  - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
  - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : [plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr)
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté .
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUi/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

**Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :**

- ✓ **PLUi** : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2<sup>ème</sup> (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)
- ✓ **PDA** : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

**Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :**

- ✓ **PLUi** : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.
- ✓ **PDA** : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :**

- ✓ sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence> à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1<sup>er</sup>
- ✓ dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille
- ✓ à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6<sup>ème</sup>

**Informations environnementales :**

- ✓ **PLUi** : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.
- ✓ **PDA** : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
<b>ALLAUCH</b>	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
<b>CARNOUX-EN-PROVENCE</b>	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
<b>CARRY-LE-ROUET</b>	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 <sup>er</sup> mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
<b>CASSIS</b>	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
<b>CEYRESTE</b>	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 136 Ceyreste	LUNDI-MARDI-JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
<b>CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES</b>	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
<b>ENSUÈS-LA-REDONNE</b>	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H MARDI : 8H30-12H 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
<b>GÉMENOS</b>	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
<b>GIGNAC-LA-NERTHE</b>	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
<b>LA CIOTAT</b>	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 136 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
<b>LE ROVE</b>	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 <sup>er</sup> mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
<b>MARIGNANE</b>	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 137 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
<b>MARSEILLE</b> Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 137 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
<b>MARSEILLE</b>	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 <sup>er</sup> secteur (1 <sup>er</sup> et 7 <sup>ème</sup> arrondissements) 61 La Canebière 131 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
	Mairie du 2 <sup>e</sup> secteur (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> arrondissements) 2 place de la Major 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
	Mairie du 3 <sup>e</sup> secteur (4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 135 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9h-12h 14h-17h	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
	Mairie du 4 <sup>e</sup> secteur (6 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 138 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
	Mairie du 5 <sup>e</sup> secteur (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 139 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 6 <sup>e</sup> secteur (11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 <sup>e</sup> secteur (13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> arrondissements) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
Mairie du 8 <sup>e</sup> secteur (15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	
<b>PLAN-DE-CUQUES</b>	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
<b>ROQUEFORT-LA-BÉDOULE</b>	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
<b>SAINT-VICTORET</b>	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
<b>SAUSSET-LES-PINS</b>	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 <sup>er</sup> mars
<b>SEPTÈMES-LES-VALLONS</b>	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 <sup>er</sup> mars